

COMMUNE DE VERSOIX

**Compte rendu
administratif et financier
de l'exercice 1978**

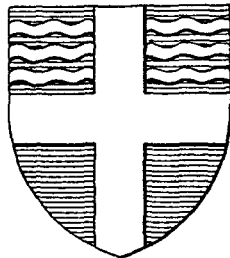
pour la période du 1er mai 1978 au 28 février 1979

présenté au

CONSEIL MUNICIPAL

par le

CONSEIL ADMINISTRATIF



Renseignements

Toute communication, demande ou plainte, doit être adressée *par écrit* au Conseil administratif.

Les conseillers administratifs reçoivent à la Mairie sur rendez-vous.

Secrétariat

Le secrétariat de la Mairie est ouvert du lundi au vendredi, de 7 h. 30 à 12 h. et de 13 h. 30 à 17 h. 30.

Compte des chèques postaux : 12 - 2827.

Téléphone : 55 21 21 - 55 21 22 - 55 10 25.

Etat civil

Mariages : les mariages sont célébrés sans frais, par l'officier d'état civil ou son suppléant, le mercredi et le vendredi. S'ils sont célébrés un autre jour, il sera exigé une taxe de 20 francs.

Décès et inhumations : en cas de décès, prévenir immédiatement les pompes funèbres. Concessionnaire officiel : Pompes Funèbres Générales, avenue du Cardinal-Mermillod 46, 1227 Carouge, téléphone 42 30 60. L'entreprise de pompes funèbres choisie se charge de toutes les démarches relatives à la vérification du décès et à l'organisation du convoi funèbre.

Bibliothèque

Rampe de la Gare 2. Ouverture : lundi, mercredi, vendredi et samedi de 15 h. à 18 h.

infirmières d'hygiène sociale

Mlles Mireille Curchod et Marie-Gabrielle Maye. Rampe de la Gare 4. Téléphone 55 10 80 de 11 h. à 12 h.

Pesée des nourrissons le jeudi de 15 h. à 16 h. 30.

Entraide familiale de Versoix et environs

Président : M. Robert Piccot.

Responsable du placement : Mme Eliane Faure, téléphone 55 30 85.

Aide ménagère au foyer

Responsable pour Versoix : Mme Barbey, téléphone 92 57 51.

Inspecteur du bétail

M. Walter Michel, Sauvigny-sur-Versoix.

Suppléant : M. Marcel Lacroix, Sauvigny-sur-Versoix.

Service du feu

<i>Etat-major</i> : Cap G. Alessi	Téléphone 55 16 53
Plt P. Marcuard	Téléphone 55 20 25
Lt F. Fragnière	Téléphone 55 13 57
Lt Ct. Lehmann	Téléphone 55 29 11

Protection civile

Chef local : M. Albert Jaccard, p. ad. Mairie de Versoix.

Gendarmerie

Route de Suisse 69. Téléphone 55 10 21.

COMMUNE DE VERSOIX

**Compte rendu
administratif et financier**

de l'exercice 1978

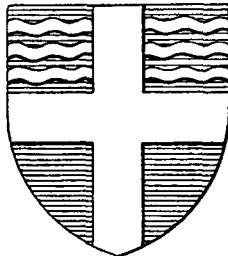
pour la période du 1er mai 1978 au 28 février 1979

présenté au

CONSEIL MUNICIPAL

par le

CONSEIL ADMINISTRATIF



CONSEIL MUNICIPAL

élu le 27 avril 1975

Entré au Conseil en :

PARTI RADICAL :

MM. Burkin Charles	1971
Lusti Bernard	1975
Marquis Jean-Pierre	1973
May Samuel	1963 et 1975
Mettaz Ferdinand	1959
Ramseyer Gérard	1975
Resseguier Alain	1971
Mme Zollinger-Bieri Carmen	1971

PARTI DÉMOCRATE-CHRÉTIEN :

MM. Bapst François	1963
Lehmann Claude	1959
Mme Levrat-Giraud Monique	1971
Mme Pernet-Girard Micheline	1967
MM. Piccot Jean-Pierre	1975
Rossetti Cédric	1977
Salamin Pierre	1971

PARTI LIBÉRAL :

M. Bühler Joseph	1975
Mme Kraus-Gurny Liselotte	1975
M. Schuthe Hermann	1976

ENTENTE COMMUNALE :

MM. Meyll Pierre	1975
Naine Paul	1965
Pasche Charles	1971

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

pour la période 1978-1979

Président :	M. François Bapst
Vice-président :	M. Pierre Meyll
Secrétaire :	Mme Carmen Zollinger

COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commission des finances : Wicht Pierre, C.A. délégué, Bapst François, Bühler Joseph, Burkin Charles, Marquis Jean-Pierre, May Samuel, Naine Paul, Pernet Micheline et Salamin Pierre-Marie.

Commission des bâtiments : Ferrero Claude, C.A. délégué, Lehmann Claude, Lusti Bernard, Marquis Jean-Pierre, Naine Paul, Piccot Jean-Pierre, Resseguier Alain, Rossetti Cédric et Schuthe Hermann.

Commission des travaux : Courtois René, C.A. délégué, Bapst François, Burkin Charles, Lehmann Claude, Lusti Bernard, Pasche Charles, Piccot Jean-Pierre, Ramseyer Gérard et Schuthe Hermann.

Commission d'urbanisme et de développement : Wicht Pierre, C.A. délégué, Bapst François, Kraus-Gurny Liselotte, Lehmann Claude, May Samuel, Mettaz Ferdinand, Meyll Pierre, Resseguier Alain, Salamin Pierre-Marie.

Commission des sports et loisirs : Courtois René, C.A. délégué, Bühler Joseph, Levrat Monique, Mettaz Ferdinand, Meyll Pierre, Piccot Jean-Pierre, Ramseyer Gérard, Rossetti Cédric et Zollinger Carmen.

Commission sociale et culturelle : Ferrero Claude, C.A. délégué, Kraus-Gurny Liselotte, Levrat Monique, Mettaz Ferdinand, Pasche Charles, Pernet Micheline, Resseguier Alain, Rossetti Cédric et Zollinger Carmen.

COMMISSION SPÉCIALE

Commission de réclamation de la taxe professionnelle : Cachin Gaston, Golay Edouard, Wicht Charles (nommés par le Conseil municipal); Lacroix Marcel, Muhlheim Hermann (nommés par le Conseil administratif); Gabus Simone, Blanchetti Maurice (nommés par le Conseil d'Etat).

CONSEIL DE LA FONDATION COMMUNALE VERSOIX-CENTRE

Président : May Samuel; membres : Wicht Pierre, Estier André, Leyvraz Jean, Knoblauch Pierre, Naine Paul, Ricci François.

CONSEIL ADMINISTRATIF

élu le 25 mai 1975

MM. Courtois René, Ferrero Claude, Wicht Pierre

Répartition des fonctions administratives

- M. **R. Courtois** (suppléant M. Pierre Wicht)
Travaux aux routes - Voirie - Cours d'eau - Plage et sports - Stade et places de jeux - Agriculture et forêts - Cimetière.
- M. **C. Ferrero** (suppléant M. R. Courtois)
Bâtiments - Bibliothèque - Instruction publique - Protection civile - Service du feu - Manifestations communales - Problèmes sociaux et culturels.
- M. **P. Wicht** (suppléant M. C. Ferrero)
Administration générale - Finances - Taxe professionnelle - Locations - Police et circulation - Urbanisme - Etat civil - Affaires militaires.

Compte rendu administratif et financier

de l'exercice 1978

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Comme c'est le cas tous les quatre ans, à la veille des élections municipales, le présent compte rendu couvre une période plus courte sur le plan administratif. Cette année, en raison de la date très avancée des élections, il ne comprendra que dix mois, soit du 1er mai 1978 au 28 février 1979. En revanche, les états financiers se rapportent à l'exercice 1978 dans sa totalité.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal a tenu huit séances durant l'année 1978. En y ajoutant les nombreuses réunions des diverses commissions, on peut constater que l'activité a été importante.

Nous mentionnons les décisions les plus importantes, dont certaines seront traitées de façon détaillée dans les chapitres les concernant.

23 janvier 1978 :

- Préavis pour un plan d'aménagement de quartier à Pont-Céard

10 avril 1978 :

- Crédit de boucllement des comptes des collecteurs d'égouts du chemin Ami-Argand et à Versoix-la-Ville

8 mai 1978 :

- Acquisition d'un immeuble dans le bourg
- Préavis pour un plan d'aménagement de quartier dans le bourg
- Résolution demandant l'assainissement de la région de Richelien en relation avec la création du centre de protection civile de la Ville de Genève

25 mai 1978 :

- Crédits supplémentaires de l'exercice 1977
- Adoption des comptes financiers et du compte rendu administratif de l'exercice 1977
- Construction d'un pavillon scolaire au chemin Ami-Argand
- Adoption du programme des travaux routiers 1978
- Renouvellement du bureau du Conseil municipal

26 juin 1978 :

- Adoption du rapport et des comptes 1977 de la Fondation communale Versoix-Centre
- Résolution sur le projet des zones de sécurité et de bruit de l'aéroport de Cointrin
- Décision de poursuivre les travaux d'étude du centre sportif et vote du crédit nécessaire

16 octobre 1978 :

- Achat de parcelles boisées à Ecogia
- Crédit de bouclement des comptes du poste de commandement de protection civile

27 novembre 1978 :

- Autorisation de constitution de servitudes par la Fondation communale Versoix-Centre dans le cadre de la construction de l'immeuble de la rue de l'Industrie
- Adoption du budget 1979

Aucun changement n'est intervenu dans la composition du Conseil municipal durant l'année 1978.

En novembre 1978, nous avons eu la peine d'apprendre le décès de M. Charles Jung, ancien conseiller municipal, qui avait siégé de 1939 à 1963 dans les rangs du groupe radical. Très intéressé durant toute sa vie par la vie publique, M. Jung fut aussi durant de nombreuses années président de la Société de sauvetage. Nous désirons renouveler ici à sa famille notre respectueuse sympathie.

Administration communale et personnel — Finances — Fonds spéciaux — Constructions, urbanisme et développement — Police et circulation — Etat civil — Statistiques

Conseiller administratif délégué : M. Pierre Wicht

Administration communale et personnel

Le personnel communal est resté stable en 1978 et il n'y a eu aucun changement.

Au 31 décembre 1978, il se composait de :

- Secrétariat et état civil 4 personnes
- Service des travaux 8 personnes
- Concierges et responsables des bâtiments :
 - à temps complet 3 personnes
 - à temps partiel 5 personnes

— Bibliothèque (temps partiel)	2 personnes
— Protection civile (temps partiel)	3 personnes

La recherche du gardien pour la plage de Port-Choiseul pose chaque année des problèmes difficiles à résoudre. Nous relevons que le choix de 1978 s'est révélé heureux et il semble bien que M. Gilbert Rhême continuera à exercer cette fonction à nouveau en 1979.

Le Conseil administratif se plaît à reconnaître le sérieux et l'intérêt au travail de l'ensemble du personnel communal et saisit l'occasion de ce compte rendu pour le remercier.

Finances

La marche d'une collectivité dépend principalement de ses possibilités financières, et tout d'abord de ses recettes fiscales.

Il est évident que le produit des impôts représente la majeure partie des moyens à notre disposition.

En cette période économiquement difficile, la plus grande prudence s'impose si nous voulons arriver à faire face à nos obligations. En effet, la majeure partie du budget n'est pas compressible en raison de son caractère.

Une nouvelle fois, le rendement du centime additionnel communal n'a pas atteint en 1978 le montant que nous avons budgété : Fr. 77.392,— au lieu de Fr. 82.000,—. Cette différence est importante, mais elle n'est pas catastrophique. Ce manque à gagner a été partiellement compensé par des plus-values enregistrées sur d'autres recettes et également par diverses économies réalisées dans les dépenses; il s'élève finalement à Fr. 178.000,—.

Nous devons signaler une nouvelle réduction de l'aide de l'Etat sous forme de subventions.

Le litige au sujet de la taxe professionnelle communale avec une importante entreprise genevoise n'est pas encore clos. Bien que le Tribunal fédéral ait tranché à la fin de l'année 1978 en faveur de la constitutionnalité de cette taxe, l'entreprise en question cherche d'autres voies pour continuer la procédure. Entre-temps, toutefois, elle a consenti à régler à bien plaisir le montant de la taxe due pour les années précédentes.

Le faible rendement de la taxe professionnelle en 1978 provient d'un retard dans l'envoi des bordereaux par l'administration fiscale cantonale.

En raison de la diminution des opérations immobilières, dont une partie des droits d'enregistrement sert à alimenter le Fonds d'équipement communal, les répartitions de cette institution ont baissé ces dernières années. Le Conseil du Fonds étudie actuellement un nouveau mode de calcul de distribution aux communes. En effet, certaines d'entre elles ont pu recevoir des sommes très importantes il y a quelque dix ans de cela, lorsqu'elles se trouvaient en pleine expansion. La commune de Versoix, qui est entrée dans une nouvelle phase de

son développement, ne peut pas bénéficier de répartitions si élevées vu le manque de moyens à disposition. Nous sommes intervenus pour demander qu'il soit tenu compte de situations telles que la nôtre.

Le fonds de péréquation financière, alimenté par un prélèvement sur les impôts des personnes morales, est entré dans la troisième phase de son développement. Le produit, en ce qui concerne notre commune, a passé de Fr. 176.533,— en 1977 à Fr. 261.053,—.

Nous pouvons relever le résultat favorable pour nos finances de la diminution des taux des intérêts de nos emprunts. Le taux moyen a passé de 6,27 % en 1977 à 5,77 % en 1978. Une nouvelle réduction est d'ores et déjà prévue pour l'exercice 1979.

En 1978, nous avons utilisé une partie de l'emprunt à court terme contracté en 1976 auprès de la Coopérative financière des communes genevoises pour assurer la construction du pavillon scolaire de Pont-Céard. Les autres dépenses hors budget ont été prélevées de notre compte de dépôt auprès de l'Etat.

Fonds spéciaux

La plupart de nos fonds spéciaux, dont le détail figure dans les états financiers, ne sont que peu mis à contribution.

Le fonds communal de bienfaisance est utilisé pour résoudre quelques cas spéciaux.

L'action du paquet de Noël, dont environ 80 familles ou personnes isolées sont bénéficiaires, relève du « Fonds d'entraide » constitué à cet effet.

Le nouveau « Fonds Livada » a été constitué en 1977 pour recevoir le produit revenant à notre commune de la succession de Mme Mary Livada-Métein. En 1978, un nouveau versement s'élevant à Fr. 910.000,— nous est parvenu, suite à la vente d'un immeuble. Les fonds reçus sont toujours bloqués jusqu'à la conclusion d'un accord pour leur utilisation qui respecte les volontés de la donatrice.

Constructions, urbanisme et développement

Nous avons signalé dans notre dernier compte rendu que les demandes de logement à Versoix étaient toujours nombreuses. Cette affirmation est encore valable pour l'année 1978.

Un immeuble comprenant 130 appartements au Grand-Montfleury a été mis en location dans le courant de l'automne et est maintenant entièrement occupé. Il s'agit d'une population jeune comprenant un nombre relativement important d'enfants en âge de scolarité enfantine et primaire.

La construction de l'immeuble de la Fondation communale Versoix-Centre à la rue de l'Industrie entre dans sa phase finale, et déjà une partie des locaux commerciaux sont occupés. Les appartements devront être terminés pour le début de l'été prochain. Au chemin Ami-Argand, la construction d'une tour devant comprendre une cinquantaine d'appartements a repris, après une assez longue interruption. Le

chantier de l'immeuble du chemin de Pont-Céard, déjà annoncé dans notre précédent compte rendu, est en pleine activité et la construction de la deuxième tour du Grand-Montfleury vient de débuter. Elle comprendra environ 50 appartements à vendre.

La récapitulation des différentes constructions que nous venons d'énumérer montre qu'environ 200 nouveaux logements vont être mis sur le marché. Ce fait provoquera inévitablement des problèmes de locaux scolaires.

Peu de projets de construction de villas ont vu le jour en 1978. Il ne subsiste à cet effet que quelques terrains disponibles au lotissement du chemin Terray. La dernière parcelle du Coin de Terre à l'avenue Théodore-Vernes vient d'être occupée par une villa. Aucune nouvelle zone permettant la construction de villas n'a pu être mise à disposition durant cette dernière année.

Dans le bourg, nous avons pu acquérir un bâtiment dans le périmètre situé entre la rue de l'Industrie, la rue des Moulins et la rue des Boucheries. La commune est maintenant seule propriétaire de ce secteur dans lequel subsistent encore 4 logements habités. Nous devons maintenant nous occuper de reloger ces familles dans des appartements plus salubres avant de pouvoir procéder à la démolition de ces bâtiments très vétustes. Nous prévoyons d'aménager à cet endroit une place qui devrait provoquer une animation du quartier et mettre en valeur le nouvel immeuble de la rue de l'Industrie.

La démolition de l'ancienne école ainsi que du buffet de la gare, qui avait été confiée aux troupes de PA, a finalement été terminée au début de l'automne 1978. La fin de ces travaux, dont le chantier avait débuté plus d'un an auparavant, a été bien accueillie, malgré la nostalgie pour certains de voir disparaître les bâtiments scolaires dont la partie la plus ancienne datait du siècle dernier. Les terrains sont maintenant à disposition des PTT, qui ont récemment demandé le permis de construire pour un bâtiment comportant certaines modifications par rapport au projet initial présenté il y a quelques années. Selon les renseignements qui nous ont été donnés, le projet a été soumis aux autorités fédérales compétentes qui viennent d'accorder les crédits nécessaires. Nous souhaitons vivement voir enfin se réaliser le bâtiment postal adapté à l'importance de notre commune et que tous les Versoisiens réclament depuis de nombreuses années.

L'étude du projet de traversée de Versoix a peu avancé au cours de l'année 1978. Toutefois, les géomètres ont procédé à diverses mensurations. Le programme des grands travaux de l'Etat de Genève pour la période 1980-1984 mentionne la traversée de Versoix dans les dernières réalisations, aussi le Conseil administratif est intervenu tout récemment auprès de M. le conseiller d'Etat Vernet pour demander une priorité dans cette réalisation, ce qui sera la seule façon de dégorger la circulation automobile de transit qui pose des problèmes insolubles au centre du bourg.

Les nouvelles réglementations cantonales imposent maintenant aux Conseils municipaux de se prononcer sous forme de préavis sur les plans d'aménagement de quartier. Durant l'année 1978, deux projets

ont été soumis au Conseil municipal, qui les a acceptés, non cependant sans présenter des réserves importantes pour l'un d'eux concernant la région de Pont-Céard.

Nous devons mentionner dans ce chapitre le classement, par le Grand Conseil, en zone de verdure avec mention « Centre sportif » de notre terrain de la Bécassière. C'est un pas important en vue de cette réalisation.

Le projet d'aménagement des rives du lac est resté au point mort, tel que nous le relevions déjà il y a un an.

Police et circulation

Nous avons continué, tout au long de cette année, à vouer une attention particulière aux problèmes de la circulation et avons cherché des améliorations chaque fois que cela était possible. Pour cela, nous sommes restés continuellement en contact avec le service cantonal de la circulation.

Nous avons rencontré M. Buhler, nouvel officier de police chargé de la circulation, et M. Krähenbuhl, ingénieur, pour chercher une solution aux problèmes les plus importants, tel celui du carrefour de la Caisse d'Epargne. Il a été constaté à ce sujet qu'en raison de la configuration des lieux et du volume irrégulier des passages de véhicules, seule une réglementation par la gendarmerie est susceptible d'apporter quelque amélioration aux heures de pointe.

Nous devons malheureusement constater qu'aucune solution n'a pu encore être trouvée au carrefour au bas de la route des Fayards.

Les problèmes de stationnement nous préoccupent toujours dans les ruelles du bourg, ainsi qu'à la place de la gare. Une partie des terrains devenus disponibles suite à la démolition de l'ancienne école devrait permettre l'installation d'un parking qui compléterait très utilement ce qui existe déjà dans ce secteur.

Malgré les chicanes posées aux extrémités de la passerelle de la Scie, nous devons constater l'indiscipline de certains cyclistes et cyclomotoristes qui se refusent à descendre de leur engin et risquent régulièrement de renverser des piétons. Des faits semblables se produisent à la passerelle conduisant du chemin du Molard au sentier de la papeterie. Nous voudrions attirer ici l'attention des fautifs sur les risques qu'ils font courir aux piétons.

Nous sommes aussi régulièrement interpellés sur le comportement des collégiens cyclistes et cyclomotoristes dans le secteur du bas de la route de Saint-Loup et du passage sous-voies de la gare.

Le brigadier Crot a quitté ses fonctions de chef du poste de gendarmerie de Versoix à fin janvier 1979. Il a été remplacé par le brigadier Joye, que nous sommes heureux de voir revenir dans notre commune où il a déjà fonctionné durant plusieurs années. Nous sommes persuadés qu'avec son adjoint, le brigadier Fivaz, et tous leurs collaborateurs, ils continueront à porter attention à tous nos problèmes. Nous relevons que les contacts avec la gendarmerie se déroulent dans les meilleures conditions.

Etat civil

Il a été célébré 33 mariages et enregistré 16 décès à Versoix du 1er janvier au 31 décembre 1978. Comme les années précédentes, aucune naissance n'a eu lieu sur le territoire communal.

Durant la même période, 13 naturalisations d'étrangers ont été enregistrées au registre des familles, recouvrant ainsi 28 nouveaux Versoisiens que les autorités communales accueillent lors d'une petite cérémonie au printemps.

Les possibilités offertes par la loi fédérale sur la nationalité suisse ont permis en 1978 à 11 enfants, nés de père étranger et de mère versoisienne, d'acquérir le droit de cité de notre commune.

En 1978, il a été procédé à 33 inhumations dans notre cimetière, dont seulement 2 incinérations.

STATISTIQUES

La population versoisienne a évolué comme suit entre le 31 décembre 1977 et le 31 décembre 1978 :

	<u>1977</u>		<u>1978</u>	
Total		7193		7340
soit :				
genevois		1763		1846
confédérés		2660		2825
étrangers		<u>2770</u> 7193		<u>2669</u> 7340
se répartissant :				
— <i>hommes</i>				
genevois	808		855	
confédérés	1219		1270	
étrangers	<u>1426</u>	3453	<u>1370</u>	3495
— <i>femmes</i>				
genevoises	955		991	
confédérées	1441		1555	
étrangères	<u>1344</u>	<u>3740</u> 7193	<u>1299</u>	<u>3845</u> 7340

La progression recommence suite à l'occupation du nouveau bloc d'immeubles au Grand-Montfleury.

**Routes et travaux — Voirie et assainissement — Plage et port —
Terrains de sport — Sociétés locales — Cimetière — Forêts
communales**

Conseiller administratif délégué : M. René Courtois

Routes et travaux

Après les importants travaux routiers exécutés ces dernières années sur l'ensemble de la commune, l'année 1978 peut être considérée comme une période calme.

Un programme restreint de réfections complémentaires a toutefois été mis sur pied. Il a cependant passablement été contrecarré par divers services publics qui ont manifesté l'intention d'effectuer des fouilles pour des conduites de gaz, d'électricité ou de téléphone, travaux qui doivent bien entendu être effectués avant le revêtement final.

La réalisation la plus importante a été de ce fait la réfection complète de l'avenue du cimetière. Il a fallu procéder au remplacement des arbres déjà âgés et dont, à plusieurs reprises, de grosses branches étaient tombées sur les bâtiments voisins. Des érables rouges ont été plantés et la placette devant l'entrée du cimetière a été améliorée par la pose d'un dallage et l'installation de bancs plus confortables.

La réfection du tronçon supérieur de la rue des Moulins a été terminée au printemps 1978 par la pose du tapis bitumineux, qui a été prolongé sur toute la place de la gare et le début du chemin Vandelle. Nous sommes heureux de constater que cette réfection donne maintenant satisfaction aux piétons qui peuvent circuler en sécurité sur un trottoir; d'autre part, le carrefour devant le garage de l'usine Favarger répond enfin aux impératifs de la circulation.

La rue de l'Industrie a été passablement mise à mal en raison du chantier de construction de l'immeuble de la Fondation communale, complété par la pose de câbles électriques raccordant la nouvelle station des Services Industriels contiguë à ce bâtiment. Une remise en état de la chaussée s'impose; celle-ci se prolonge maintenant par un parking à voitures situé au-devant du nouveau bâtiment.

Une autre réfection très importante est à signaler, bien qu'il ne s'agisse pas de travaux communaux. Depuis plusieurs années, le Département cantonal des travaux publics a procédé à un élargissement de la route de Sauverny depuis le Collège du Léman. Les travaux se sont terminés au début de l'hiver dernier à la douane de Sauverny et, le 6 décembre, une sympathique cérémonie d'inauguration a été organisée en présence de M. le conseiller d'Etat Vernet et à laquelle les autorités versoisennes ont été invitées. La route de Sauverny est devenue maintenant une très belle artère, mais le premier tronçon, soit celui commençant à la bifurcation de la route de Suisse et allant jusqu'au chemin de Pont-Céard, n'est pas du tout adapté à la circulation très dense de ce quartier très peuplé, et les trottoirs y font encore

partiellement défaut. Nous sommes déjà intervenus à ce sujet auprès du Département des travaux publics et une étude est en cours.

Nous avons aussi demandé à la même autorité la construction d'un trottoir sur le premier tronçon de la route cantonale des Fayards, qui dessert maintenant un important groupe d'immeubles.

L'éclairage public est amélioré chaque fois que des travaux routiers sont exécutés. Nous pouvons mentionner au bénéfice de l'année 1978 la première partie de l'avenue Théodore-Vernes et le début du chemin de Villars.

Voirie et assainissement

Comme nous l'avions annoncé dans notre précédent compte rendu, l'usine d'incinération de Richelien a été définitivement fermée en octobre 1978. Les ordures sont maintenant transportées à l'usine des Cheneviers et il en résulte pour notre commune un accroissement des frais. Le montant est cependant inférieur aux premières prévisions en raison de certains regroupements effectués. La dépense est estimée à Fr. 25.000,— au lieu de Fr. 35.000,—. Une fois de plus, nous devons constater les excellentes prestations de l'entreprise Jean Odelet, qui nous assure un service très au point.

L'acquisition par la Ville de Genève d'une partie du terrain des anciennes gravières de Richelien, dans l'intention d'y installer un centre d'instruction de protection civile, a posé à nouveau la question de l'assainissement général de toute la région de Richelien. Le Conseil municipal s'est prononcé à ce sujet, le 8 mai 1978, par une résolution. Depuis lors, notre bureau d'ingénieurs a entrepris les études préliminaires.

En avance sur nos prévisions, nous avons été amenés l'automne dernier à nous occuper dans des délais très courts de la réfection d'une partie des égouts de la rue des Moulins. En effet, en raison de la pose de câbles électriques, la fouille ouverte à cette occasion a mis à nu le vieux collecteur et il s'est avéré qu'il n'était pas possible de le laisser subsister dans l'état délabré où nous l'avons trouvé. La réfection totale des égouts du secteur du vieux bourg n'était pas envisagée pour l'immédiat. Elle doit comprendre la rue des Moulins et des Boucheries, et le raccordement nécessite la traversée de la route de Suisse. Le nouveau collecteur des eaux de surface a pu être exécuté et terminé sur une importante longueur avant la fin de l'année 1978. La suite des travaux s'effectuera en partie en 1979 et se terminera au printemps 1980.

Plage et port

Nous avons eu la chance, en été 1978, de pouvoir nous assurer un collaborateur de confiance pour le gardiennage et l'entretien de la plage de Port-Choiseul. Nous espérons que cette personne puisse continuer à nous apporter son concours.

La construction du nouveau club-house du Club nautique de Versoix avance rapidement et les locaux seront à disposition de cette société au printemps 1979.

Le port et son intense activité continuent à nous poser les mêmes problèmes que précédemment en ce qui concerne plus spécialement la circulation et le parking des voitures, trop nombreuses dans un rayon restreint.

Un nouveau terrain ayant été mis à disposition par un particulier pour l'entreposage des bateaux en hiver, nous avons pu interdire tout dépôt à la place Bordier. Cela réjouira les habitants du quartier qui se plaignaient régulièrement du bruit et des autres inconvénients provenant du chantier qui se renouvelaient chaque printemps lors de la remise en état des embarcations.

Nous devons relever les aménagements effectués par l'Etat dans le port pour le doter d'un puissant éclairage et d'une installation d'eau courante à disposition des usagers.

Terrains de sport

Le projet de centre sportif à la Bécassière a fait un grand pas en avant au cours de ce dernier exercice. En effet, le 26 juin 1978, le Conseil municipal a donné mandat au Conseil administratif pour poursuivre l'élaboration des plans et la mise au net du projet définitif. Un crédit de Fr. 380.000,— a été voté; il est prélevé de la réserve constituée spécialement dans ce but. Une autre décision a été enregistrée au sujet du projet de centre sportif: le Tennis-Club, trop à l'étroit sur les terrains communaux du chemin du Levant, a demandé à pouvoir être intégré dans le nouveau complexe. La place disponible permettra facilement d'y incorporer les courts de tennis.

Nos terrains actuels sont destinés à être utilisés encore quelques années. Leur entretien courant est toujours assuré par notre service des travaux et nous avons fait procéder durant cet hiver à un rafraîchissement de l'intérieur des vestiaires qui présentait un état vraiment trop délabré.

Sociétés locales

Il n'est pas besoin de rappeler que tant le Conseil administratif que le Conseil municipal vouent une grande attention à tout ce qui touche à nos sociétés locales. Elles sont, chacune dans le dicastère qui leur est propre, le rassemblement de toutes les personnes qui s'intéressent à la vie de la commune, et nous sommes heureux de relever qu'elles font preuve d'une grande vitalité.

Deux nouveaux groupements se sont créés l'année dernière: le Badminton-Club, pour lequel nous avons pu réserver quelques heures dans les salles de gymnastique du cycle d'orientation, et la Confrérie

des Potes-au-Feu, dont les membres ont déjà eu l'occasion de mettre leurs talents et leur bonne volonté au service d'autres sociétés, notamment le Club des Aînés.

Chaque année, plusieurs de nos sportifs brillent par leurs résultats. De crainte d'en oublier, nous préférons ne citer aucun nom. Le Mérite sportif versoisien 1977 a été distribué au cours d'une cérémonie qui a eu lieu lors de la Fête Intersociétés.

Il ne faut pas omettre de souligner que notre société littéraire a travaillé tout l'hiver à la préparation de la revue versoisienne que chacun attend avec impatience tous les deux ans. Lorsque le Conseil municipal prendra connaissance de ce compte rendu, cette manifestation sera presque terminée et nous ne doutons pas qu'elle aura rencontré le même succès que précédemment. Nous saisissons l'occasion de féliciter et remercier tous les membres d'Alroma pour l'énorme activité qu'ils déploient et dont le bénéfice est destiné aux personnes âgées de la commune.

Cimetière

L'aménagement du cimetière par la création d'un columbarium et la remise en état du baraquement avec création d'un équipement sanitaire n'a pas pu être réalisé comme nous l'espérons au cours de l'année dernière. Ce n'est cependant qu'un retard et le projet sera soumis au Conseil municipal en 1979.

L'entretien du cimetière continue à être effectué par notre service des travaux et nous pouvons relever que nous en sommes satisfaits.

Forêts communales

L'entretien des forêts communales a été stoppé en 1978 en raison de la maladie de M. Marcel Jacot, garde-forestier. Les travaux devraient pouvoir être repris en 1979 de façon que l'aménagement puisse être terminé d'ici deux ans.

Dans le cadre du périmètre du futur centre sportif, nous avons pu acquérir de la Société d'Ecogia une surface boisée de 30 000 m². Une partie est destinée à un échange afin de disposer d'un bois qui servira de parc-promenade en prolongement de nos installations sportives.

Bâtiments communaux — Ecoles — Bibliothèque — Activités culturelles — Actions sociales — Ecole de musique — Service du feu — Protection civile — Aviation et aéroport

Conseiller administratif délégué : M. Claude Ferrero

Bâtiments communaux

En comparant les dépenses effectuées ces dernières années pour l'entretien des bâtiments communaux de toutes catégories, on peut constater qu'il s'agit maintenant d'un poste important de notre budget communal et d'un dicastère qui a à sa charge l'entretien et la surveillance de nombreuses constructions.

En 1978, en raison des nouveaux immeubles locatifs dans la région de Pont-Céard et de Montfleury, décision a été prise d'agrandir les installations scolaires de Pont-Céard par la construction d'un deuxième pavillon préfabriqué de deux classes. Cette solution a été retenue du fait de son coût moins élevé et de la durée de réalisation beaucoup plus rapide. En effet, ce n'est qu'au printemps que nous recevions les prévisions nous communiquant le nombre des locaux nécessaires pour la rentrée d'automne. Le 25 mai 1978, le Conseil municipal adoptait le projet et ouvrait un crédit de Fr. 400.000,—. Les travaux ont débuté à mi-juin et, le 28 août, une classe prenait possession de ce nouveau bâtiment. Nous devons remercier et féliciter tous ceux qui ont œuvré durant l'été de façon que cette construction soit prête dans les délais exigés; architecte, entrepreneurs et ouvriers y ont droit.

Nous avons pu réaliser au cours de l'été dernier diverses améliorations dans la salle de sociétés du groupe Lachenal. La couleur grise d'origine, datant de 14 ans, a été remplacée par des teintes plus gaies et plus modernes. Un revêtement de bois a « habillé » les piliers et le dessus du bar. Des rideaux ignifugés de couleur ont remplacé les anciens. L'ensemble donne maintenant des locaux plus « chauds » et plus accueillants et l'effet en est très heureux. C'est une belle réalisation que nous devons au talent de M. Alain Resseguier, architecte. En même temps, il a été procédé à des améliorations des passages et escaliers conduisant du parking à voitures à la salle communale par la pose de main-courantes et d'un éclairage supplémentaire.

L'installation de sonorisation de la salle communale a à nouveau été améliorée.

Les abris anti-aériens de l'école de Montfleury, mis à disposition du Club de tennis de table, ont dû être adaptés à leur nouvel usage par la pose d'un plafond insonorisé réalisé en Vetroflex et par un éclairage plus important. Ces travaux donnent entière satisfaction à leurs utilisateurs.

Comme l'année précédente, les sociétés intéressées ont entrepris entre elles la première élaboration du plan d'occupation des salles de gymnastique pour la saison 1978/1979. Cette collaboration est très utile et ne demande ensuite au conseiller administratif que l'arbitrage des cas litigieux, lesquels sont du reste peu nombreux. Nos salles du

groupe Lachenal et de Montfleury sont toujours occupées au maximum de leurs possibilités. En plus, cet hiver a été celui de la préparation de la revue d'Alroma, société à qui nous devons réserver de nombreuses soirées dans la salle Lachenal. Nos arrangements avec le Département des travaux publics pour l'utilisation des trois salles de gymnastique du Collège des Colombières ont été renouvelés à notre satisfaction, et c'est maintenant 70 % du temps disponible entre 18 h. et 22 h. qui est à disposition de nos sociétés locales.

Ecoles

Nous avons déjà relevé dans notre précédent compte rendu le fait que les classes primaires de Versoix comportaient un effectif supérieur à la moyenne genevoise et de l'intention du Département de l'instruction publique de remédier à cette disparité. Il devait pour nous en résulter un léger accroissement du nombre des classes, compte tenu d'une petite diminution attendue du nombre des élèves prévu.

Les effectifs ont aussi été influencés par l'occupation de 130 nouveaux appartements au Grand-Montfleury. L'entrée des locataires s'est effectuée plus tard que prévu, et seulement à partir du mois d'octobre, avec un certain échelonnement, alors que nous nous attendions à une arrivée massive dès septembre.

Nous étions parés puisque nous disposions toujours d'une classe au Collège des Colombières et que le nouveau pavillon du chemin Ami-Argand était prêt. Cependant, finalement, une seule classe a été utilisée dans ce nouveau bâtiment et il a fallu ouvrir une classe d'effectif faible, mais de deux degrés enfantins, dans la salle de jeux de l'école de Montfleury afin que ces enfants très jeunes n'aient pas à effectuer un déplacement trop compliqué.

A fin 1978, l'effectif total des classes enfantines et primaires s'élevait à 750 et les 33 classes se répartissaient ainsi :

— Groupe Lachenal	3 classes enfantines 12 classes primaires 1 classe d'adaptation
— Ecole Courvoisier	2 classes enfantines
— Pavillons Argand/Pont-Céard	3 classes enfantines
— Ecole de Montfleury	3 classes enfantines 9 classes primaires

Nous mentionnons aussi que les écoles de notre commune accueillent toujours environ 30 enfants de Chavannes-des-Bois, ceci à la suite d'un accord spécial avec cette commune. D'autre part, 30 enfants d'autres communes vaudoises fréquentent également les écoles de Versoix. Cette situation préoccupante a été signalée à la direction de l'enseignement primaire et, actuellement, une commission intercantonale examine l'ensemble de ce problème qui présente pour notre

commune une situation anormale en lui imposant des charges financières pour des familles qui ne participent pas aux frais du « ménage » communal.

Nous n'avons qu'à nous louer de l'activité de M. Maurice Janin, inspecteur de nos écoles. Nous le remercions et nous profitons aussi de l'occasion offerte pour souligner les excellents rapports qui existent entre la Mairie et le corps enseignant. Nos rapports sont également très bons avec les professeurs du cycle d'orientation et nous remercions spécialement M. Hunziker, directeur, pour sa collaboration, notamment pour la mise à disposition d'une classe, utilisée maintenant pour la couture.

Les cérémonies des promotions se sont déroulées, comme chaque année, dans les meilleures conditions. C'est vraiment la fête qui rassemble l'ensemble de notre population versoisienne.

Nous avons encore à mentionner la création d'une association de parents d'élèves de nos écoles primaires et enfantines. Dès le début de son activité, elle a su, sous l'impulsion d'un comité dynamique, être un interlocuteur valable entre l'ensemble des parents, le corps enseignant et le Département de l'instruction publique.

Bibliothèque

Notre bibliothèque communale continue à être excellemment gérée par Mme Hélène Levrat, assistée de Mme Marie-Rose Levrat. Leur compétence et leur dévouement font que ce service communal fonctionne sans nous poser de problèmes. Son caractère attractif se reflète dans le nombre élevé des lecteurs.

Activités culturelles

Après une période de recherche de solutions qui s'est soldée par un résultat plutôt décevant, il a été convenu de ne plus organiser directement de spectacles. En revanche, tant le Conseil administratif que la commission sociale et culturelle du Conseil municipal poursuivent une politique d'accueil favorisant la venue d'un groupe théâtral, de corps de musique et d'orchestres, ces derniers étant plus spécialement le fait de M. Hunziker, directeur du Collège des Colombières.

Le spectacle « No No Nanette », présenté par le Théâtre Municipal de Genève au printemps 1978, a ainsi obtenu un plus grand succès.

Le spectacle « No No Nanette », présenté par le Théâtre Musical municipale de la Ville de Genève s'est produite en septembre 1978, invitée par le Collège du Léman qui a ainsi offert une soirée musicale de haut niveau à la population versoisienne.

Nous mentionnons aussi que le Groupe d'animation artistique de Versoix (GA AV) a organisé l'exposition d'automne. Durant dix jours, un nombreux public a pu admirer dans la salle de sociétés les œuvres

de nos artistes locaux, telles que peinture, sculpture, photo et tissage. Parallèlement, ce groupement organise régulièrement des expositions dans ses locaux situés à la villa « Les Muguetts », à l'avenue Lachenal.

Le bulletin trimestriel d'information nécessitait une réorganisation. M. Resseguier, qui s'en était occupé dès le printemps 1977 avec beaucoup de compétence et de disponibilité, ne pouvait plus assumer cette tâche. Diverses possibilités ont été étudiées et, finalement, on a abouti au début 1979 à une formule simple, préparée par le secrétariat communal.

« Ecole et Quartier » a maintenant pris une allure de croisière et ses diverses activités rencontrent toujours beaucoup de succès. Un groupe s'est plus spécialement attaché à l'histoire versoisienne et a notamment établi un catalogue des origines des noms des rues et chemins. Nous espérons pouvoir publier prochainement ce document très fouillé et très intéressant.

La célébration de notre fête nationale s'est déroulée sur le quai de Versoix avec un grand rassemblement de population. La Société de Sauvetage a pris en charge cette organisation qui a obtenu, le beau temps aidant, un grand succès. Relevons encore que nous inaugurons ce soir-là la nouvelle guirlande lumineuse qui contribue depuis lors à donner un attrait supplémentaire à notre quai.

Actions sociales

Nous continuons à verser des allocations complémentaires communales à nos administrés bénéficiaires de l'aide cantonale. Les versements ont toujours lieu au printemps et en automne; au second versement est ajoutée une allocation de chauffage.

Des statistiques mensuelles établies par le bureau cantonal de placement et l'office du chômage, il ressort que le nombre des chômeurs habitant Versoix a malheureusement augmenté durant l'année 1978. De 12 au 31 décembre 1977, il a passé à 27 à la fin de l'année suivante. On retrouve dans ces personnes des gens d'âge et de professions très divers.

Le Club des Aînés, sous l'impulsion d'un comité très dynamique et manifestant un grand esprit d'initiative, continue à réunir un grand nombre de ses membres, tant dans son local de la Rampe de la Gare que lors des réunions plus importantes organisées à la salle communale pour des séances de cinéma, conférences, loto et repas d'Escalade. Il organise aussi des sorties en car qui recueillent chaque fois un grand succès. Nous renouvelons ici au comité nos vives félicitations pour toute l'activité déployée.

La sortie annuelle des Aînés de la commune — en faveur de tous, même s'ils n'appartiennent pas au Club — s'est déroulée par une magnifique journée de septembre. Environ 250 personnes ont pris part à un voyage en train et en car jusqu'à Savièse. Une fois de plus, les dirigeants du Club des Aînés n'ont pas ménagé leur peine pour assurer une impeccable organisation de cette sortie.

Les représentants des divers organismes publics et privés d'actions sociales se sont réunis en décembre dernier avec la commission du Conseil municipal. En un large tour d'horizon, chacun a pu faire part des problèmes spécifiques à son groupement ou à son action. Les autorités communales tiennent à remercier et féliciter toutes les bonnes volontés qui se manifestent, souvent très discrètement, pour aider les personnes et familles aux prises avec des difficultés qui ne sont pas seulement d'ordre purement matériel ou financier.

Après bien des difficultés, l'organisation d'un service de distribution de repas chauds à domicile aux personnes âgées et handicapées va être prêt à fonctionner avec la collaboration de l'Hospice Général. Là également, un certain nombre de personnes ont accepté d'apporter leur concours bénévolement. Qu'elles en soient d'ores et déjà sincèrement remerciées.

Ecole de musique

La première année d'activité de notre école de musique s'est terminée à fin juin 1978 et le groupe s'est produit pour la première fois lors de la fête des promotions. Sous la direction de M. Edmond Colli, qui n'a ménagé ni son temps ni sa peine pour entraîner ses jeunes élèves, encadrés par des musiciens déjà formés, le public a chaleureusement applaudi et apprécié cette présentation. Notre professeur, ainsi que les quatre moniteurs qui l'entourent, ont droit à de sincères remerciements et de vives félicitations pour être parvenus en peu de temps à un tel résultat.

La deuxième année d'études a débuté en septembre 1978 avec 62 jeunes élèves, auxquels s'ajoutent 13 musiciens plus compétents.

Tout ceci n'est pas allé sans frais et il a fallu procéder à l'acquisition d'un grand nombre d'instruments et de partitions, ce qui a représenté sur deux ans une dépense de l'ordre de Fr. 50.000,—.

Service du feu

Nos sapeurs-pompiers sont intervenus à de nombreuses reprises au cours de cette dernière année. Les sinistres les plus importants ont eu lieu au Collège du Léman, suite à un court-circuit, et à la villa Wetli, à l'avenue Louis-Yung, pour un important feu de combles. Mentionnons encore le feu d'un champ en septembre et trois feux de véhicules, dont un camion. Les fortes pluies de fin janvier 1979 ont nécessité de nombreuses heures de travail de notre compagnie pour des inondations de caves, mais sans rapport d'importance avec ce qui s'est passé dans plusieurs communes de notre canton.

L'entraînement s'est poursuivi par les exercices prescrits sous la responsabilité et la direction d'un état-major très compétent, qu'il convient de féliciter et remercier pour toute sa peine et sa disponibilité.

Nous mentionnerons aussi que nos sapeurs-pompier ont été appelés à des services de garde, de protection et de surveillance des locaux occupés dans notre commune lors de la Fête fédérale de gymnastique.

La compagnie a été inspectée par le major J.-P. Chérix en octobre dernier. Notre responsable cantonal s'est déclaré satisfait de l'instruction et de l'état du matériel. Il a dû cependant relever le nombre trop important d'absences aux exercices.

Située à la frontière, d'une part avec le canton de Vaud et, d'autre part, avec la France, notre commune ne peut rester indifférente aux sinistres qui peuvent survenir chez nos voisins. C'est pourquoi, depuis plusieurs années, un exercice réunit les sapeurs de Versoix avec ceux des communes vaudoises et françaises limitrophes dans un grand esprit de camaraderie et de compréhension aux problèmes particuliers de chaque corps. En 1978, c'était au tour de notre compagnie de mettre sur pied cet exercice commun, qui s'est déroulé à Sauverny et a démontré une fois de plus la solidarité qui anime les « soldats du feu ».

Suite à la démission annoncée dans notre précédent compte rendu du premier-lieutenant Charles Wicht, la place d'officier vacante a été repourvue par la nomination au grade de lieutenant du sergent Claude Lehmann. Ce dernier avait auparavant suivi avec succès le cours spécial d'instruction destiné aux aspirants officiers.

Nous avons eu le grand regret de déplorer, en juillet 1978, le décès à l'âge de 46 ans du sapeur Marcel Pamingle. Membre de la compagnie depuis 24 ans, il laisse à tous le souvenir d'un camarade agréable et dévoué à notre service du feu.

Protection civile

La formation du personnel s'est poursuivie en 1978 au centre cantonal à Bernex.

Au 31 décembre 1978, l'effectif des personnes incorporées et instruites est de 263, soit légèrement supérieur à celui de fin 1977.

Les cours de répétition, au nombre de trois, se sont normalement déroulés. Durant le premier, en mars, et le troisième, en novembre, les diverses formations ont effectué les travaux de leur ressort et, plus spécialement, ont participé aux premiers travaux de nettoyage et de réfection des abords de la source d'Ecogia et au remplissage d'un second étang dans la forêt cantonale près de Sauverny. Cet étang est destiné, comme celui créé en 1972, à observer le développement de la faune et des insectes de notre région.

Le deuxième cours, qui a eu lieu en juin, a été entièrement consacré aux services de garde et de surveillance des locaux de protection civile et du Collège des Colombières occupés par les gymnastes lors de la Fête fédérale.

Les comptes relatifs à la construction et à l'équipement du poste de commandement des Colombières ont pu être bouclés en 1978. Le coût total à charge de la commune, soit après déduction des subventions fédérale et cantonale, s'est révélé beaucoup plus élevé que prévu à

l'origine. Il en est résulté diverses remarques des conseillers municipaux. Il faut en effet reconnaître que le mode de calcul des subventions, effectué selon une réglementation très stricte, ne tient pas compte d'un certain nombre de travaux pourtant indispensables à l'usage normal des locaux.

Indépendamment de l'utilisation comme dortoir lors de la Fête fédérale de gymnastique, le poste des Colombières a abrité de la troupe durant quelques jours en avril, ainsi que plusieurs sociétés de passage, notamment lors de fêtes sportives.

Le Conseil administratif se doit d'exprimer sa vive gratitude à M. Albert Jaccard, chef local, et à tous ses collaborateurs pour le dévouement qu'ils apportent à leur tâche souvent ingrate.

Aviation et aéroport

Nous avons continué à participer aux travaux de la commission mise sur pied au début 1978 pour étudier une plus efficace implantation des microphones destinés à contrôler le respect des axes d'atterrissage et de décollage à moindre bruit. Toutefois, les études et recherches effectuées ont démontré la très grande difficulté d'un contrôle efficace.

Nous avons signalé dans notre précédent rapport la procédure de préconsultation en cours au printemps 1978 sur les projets de zones de sécurité et de bruit qui sont prévues autour de l'aéroport de Cointrin. Ce projet très complexe a fait l'objet d'une séance d'information à Versoix en juin 1978, à laquelle ont participé notamment la direction de l'aéroport et des délégués du Département des travaux publics et de l'ARAG. Il est principalement ressorti de cette réunion que chacun attend des mesures concrètes visant à éliminer — ou tout au moins à diminuer — les nuisances, et non à accepter de s'installer passivement dans ces zones bruyantes en insonorisant les constructions existantes avec la promesse d'une hypothétique subvention pour couvrir une partie des frais. C'est dans ce sens que, en date du 26 juin dernier, le Conseil municipal a voté la résolution qui lui était demandée.

La procédure s'est poursuivie au Grand Conseil, lequel a pris connaissance de toutes les objections et oppositions à ces plans présentées tant par les communes que par les particuliers, ainsi que des réponses de l'Office fédéral de l'air, rejetant en fait toutes les oppositions. Ensuite, la consultation a continué sous forme d'enquête publique ouverte en janvier 1979 dans les communes intéressées. Les objections que nous avons enregistrées ont été transmises au Conseil d'Etat, à qui nous avons aussi exposé notre déception quant au sort qui a été fait aux demandes du Conseil municipal.

Il reste maintenant à attendre les règlements de détail, mais cette consultation a montré de manière évidente que, si les avis sont partagés en ce qui concerne les moyens à employer et les cas particuliers, tout le monde est d'accord qu'il est indispensable de sauvegarder la tranquillité et d'exiger des améliorations.

FÊTE FÉDÉRALE DE GYMNASTIQUE

Tout Genève a vécu en juin dernier, durant deux semaines, au rythme de cette manifestation qui a amené dans notre canton plusieurs dizaines de milliers de gymnastes et visiteurs.

Versoix, de son côté, a participé très intensément à cette fête, puisque notre commune avait l'honneur et la charge d'accueillir sur terre genevoise la bannière fédérale des gymnastes suisses. Le vendredi 23 juin, en fin de matinée, un train spécial amenait d'Aarau — lieu de la dernière fête en 1972 — le drapeau conservé entre chacune de ces manifestations.

Sous la présidence de M. Ferdinand Mettaz, un comité comprenant notamment les membres de la commission sports et loisirs du Conseil municipal, des employés communaux et des membres de sociétés locales, avait préparé avec soin cette réception. Un cortège imposant auquel ont participé toutes les sociétés versoisiennes, les autorités, le comité d'organisation de la Fête fédérale et la Fanfare du Grand-Saconnex — qui nous a prêté gracieusement son concours — a conduit les délégués argoviens jusqu'au quai où une collation était préparée avant leur embarquement pour Genève à bord de la barque « Neptune » et du « Ville de Genève ». Nos autorités, accompagnées du comité de la S.F.G. Versoix, ont participé ensuite au voyage et à la cérémonie de transmission de la bannière, qui eut lieu à la place Neuve.

Cette manifestation d'accueil si bien préparée fut malheureusement en partie contrecarrée par le mauvais temps, qui obligea tous les invités à se réfugier sur le bateau pour la collation et la partie officielle, et qui empêcha ainsi le nombreux public de participer à toute la fête.

Nos hôtes argoviens, très touchés de l'accueil sympathique qui leur avait été réservé, nous ont exprimé leurs remerciements dès leur retour.

Le Conseil administratif tient, de son côté, à remercier tous ceux et toutes celles qui ont œuvré à l'occasion de cette fête, sans oublier la population versoisienne qui avait magnifiquement décoré le parcours du cortège.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le présent rapport d'activité est le dernier d'une législature qui a été marquée par un certain nombre de réalisations, parmi lesquelles nous mentionnerons plus spécialement l'aménagement de la mairie, la suppression du passage à niveau de Pont-Céard et un effort soutenu dans l'amélioration de notre réseau routier communal.

Contrairement à la tendance générale, la construction de logements a depuis deux ans repris fortement dans notre commune. L'occupation des appartements, terminés ou en construction, provoquera une augmentation de la population de plus de mille habitants. Le problème des locaux scolaires va à nouveau se poser.

Le rendement du centime additionnel n'a pas progressé comme nous pouvions l'espérer.

Cependant, grâce à une gestion prudente et à la limitation des dépenses, les comptes de l'exercice 1978 se présentent d'une manière satisfaisante. Cela est le résultat de l'excellent esprit qui a animé nos deux conseils, et nous vous en remercions.

Nos remerciements s'adressent également à l'ensemble du personnel communal pour sa collaboration et son dévouement.

Versoix, le 19 mars 1979.

René Courtois, maire

Claude Ferrero et Pierre Wicht,
conseillers administratifs

ÉTATS FINANCIERS 1978

ACTIF

	Fr.	Fr.
Trésorerie		
Caisse	11.637,30	
Chèques postaux	156.123,45	167.760,75
	<hr/>	
Dépôts auprès de l'Etat		
Compte budgétaire	983.182,90	
Compte ordinaire de dépôt	130.296,20	
Compte spécial de dépôt (Pont-Céard)	363.042,15	
Compte spécial de dépôt (Centre sportif)	866.044,55	2.342.565,80
	<hr/>	
Banques		
Banque Hypothécaire	47.314,86	
Caisse d'Epargne	479.594,50	
Union de Banques Suisses	6.546,25	533.455,61
	<hr/>	
Débiteurs		
Etat de Genève :		
taxes d'équipement, d'épuration et d'écoulement et avance	491.476,90	
Reliquats d'impôts à encaisser	1.055.128,72	
Débiteurs divers	97.269,80	
Actif transitoire	30.787,05	1.674.662,47
	<hr/>	
Placements		
327 parts Banque Hypothécaire	654.000,—	
Capital des Services Industriels	567.750,—	
10 parts Coopérative Financière des communes genevoises	5.000,—	
327 titres de participation de la Banque Hypothécaire	245.250,—	1.472.000,—
	<hr/>	
Travaux en cours		
Bâtiments publics	1.750.019,80	
Autres	2.999.667,60	4.749.687,40
	<hr/>	
Immobilisations		
Terrains	3.448.488,50	
Immeubles publics	10.726.042,—	
Immeubles locatifs	469.240,—	
Terrains pour routes	100.000,—	
Equipement sportif	157.386,—	
Mobilier et matériel	5,—	14.901.161,50
	<hr/>	
Fonds spéciaux		
Actifs divers des fonds spéciaux		1.759.813,45
		<hr/>
		27.601.106,98
		<hr/>

31 décembre 1978

	Fr.	Fr.
PASSIF		
Créanciers		
Créanciers divers et passif transitoire		842.970,80
Dette communale consolidée		
Dette publique		9.588.866,60
Provisions pour dépenses différées		385.914,55
Fonds de réserve		
Travaux d'équipement	318.992,75	
Travaux d'épuration	34.357,50	
Travaux d'écoulement	108.126,65	
Réserve générale :		
— engagée pour travaux en cours	969.000,—	
— disponible	1.128.668,75	
Centre sportif	866.044,55	
Passage sous-voies de Pont-Céard	2.331.658,95	5.756.849,15
Réserve d'exploitation des immeubles locatifs		62.609,55
Capital des fonds spéciaux		
Fonds communal de bienfaisance	168.629,95	
Fonds des courses scolaires	19.231,50	
Prix Adrien-Lachenal	1.342,35	
Fonds Marc-Birkigt	77.535,40	
Fonds d'entraide	199.327,85	
Fonds Livada	1.293.746,40	1.759.813,45
Capital communal		
Solde au 1er janvier 1978	8.823.774,08	
Plus-value de fortune 1978	380.308,80	9.204.082,88
		<u>27.601.106,98</u>

COMPTE DES VARIATIONS DE FORTUNE DE L'EXERCICE 1978

AUGMENTATIONS

	Fr.
Boni budgétaire 1978	13.801,50
Amortissement dette communale consolidée	558.314,30
Remboursement de dette par budget	37.850,—
Augmentation reliquat centimes additionnels	135.553,60
Augmentation reliquat taxe professionnelle	113.720,—
Diminution des intérêts courus sur emprunts	19.217,25
Subvention de l'Etat pour travaux chemin des Graviers	7.500,—
Intérêts actifs non budgetés	<u>38.509,40</u>
	<u>924.466,05</u>

DIMINUTIONS

Amortissement sur immeubles publics	<u>544.157,25</u>
---	-------------------

RÉSULTAT

Plus-value de fortune de l'exercice virée à capita _l	<u>380.308,80</u>
---	-------------------

COMPTE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1978

RECETTES	Fr.
50. Administration	
50.30 Finances de naturalisations	20.851,70
50.31 Produit des amendes	18.118,10
 51. Finances	
51.00 Intérêts des fonds placés	51.845,—
51.10 Centimes additionnels communaux	3.869.603,30
51.11 Fonds de péréquation financière	261.053,—
51.12 Taxe professionnelle communale	57.983,90
51.13 Part sur impôts gains immobiliers	34.446,80
51.14 Part taxes compagnies d'assurances	34.373,20
51.15 Part sur impôts bénéfiques d'aliénation	2.360,15
51.20 Redevance des Services Industriels	277.772,40
<i>51.21 Subvention du fonds d'équipement communal</i>	<i>178.095,15</i>
51.30 Recettes diverses	9.104,30
 52. Ecoles, bibliothèque, sports et loisirs	
52.30 Recettes diverses	5.399,60
 53. Police municipale, état civil	
53.30 Produit de l'état civil	2.208,10
53.31 Permissions de police	2.953,50
 54. Travaux publics	
54.00 Locations diverses	77.374,40
54.01 Cimetière et inhumations	1.979,25
54.20 Subventions de l'Etat pour routes	9.111,—
54.21 Subventions de l'Etat pour entretien des bâtiments	30.000,50
54.22 Autres subventions et rétrocessions	15.608,70
54.30 Recettes diverses	13.111,—
 56. Protection civile, service du feu	
56.21 Autres subventions et rétrocessions	3.381,30
Total des recettes	<u>4.976.734,35</u>

DÉPENSES

Fr.

60. Administration

60.00	Indemnités aux conseillers administratifs	28.200,—
60.01	Indemnités aux conseillers municipaux	6.050,—
60.10	Traitements du personnel administratif	183.925,20
60.15	Autres prestations au personnel	53.971,10
60.16	Prestations sociales en faveur du personnel	112.154,70
60.17	Contributions aux caisses de compensation	57.346,25
60.18	Indemnités spéciales	3.380,—
60.19	Allocations de vie chère au personnel	4.477,20
60.20	Assurances diverses	8.983,—
60.21	Fournitures et impressions	27.310,50
60.22	Matériel et mobilier administratif	11.585,35
60.23	Frais de port, téléphones, chèques postaux	27.569,35
60.24	Frais de déplacements	3.197,50
60.25	Frais généraux divers	66.161,65
60.30	Allocations aux sociétés communales	15.000,—
60.31	Autres allocations	8.376,35

61. Finances

61.00	Intérêts de la dette communale	585.699,30
61.01	Amortissement de la dette communale	558.314,30
61.20	Achat de titres	37.850,—
61.30	Attribution aux fonds de réserve	850.000,—
61.32	Compensation financière aux communes frontalières	16.447,40

62. Ecoles, bibliothèque, culture, sports et loisirs

62.10	Traitements	45.828,—
62.18	Indemnités spéciales	3.150,—
62.19	Allocations de vie chère	505,90
62.20	Mobilier scolaire	20.000,—
62.22	Fête des écoles	12.327,70
62.23	Courses scolaires	8.645,—
62.24	Autres dépenses pour l'instruction publique	18.415,95
62.26	Entretien et renouvellement bibliothèque	8.571,—
62.27	Action en faveur des arts et de la culture	28.000,—
62.28	Action en faveur de la jeunesse et des loisirs	8.000,—
62.50	Ecole de musique	27.693,20

63. Police municipale, état civil

63.10	Traitements	2.250,—
63.22	Frais pour l'état civil	1.190,70

64. Travaux publics

64.10	Traitements des cantonniers	307.268,35
64.11	Traitements des concierges	177.300,80
64.18	Indemnités spéciales	4.490,50
64.19	Allocations de vie chère	11.714,20
64.20	Ferme de la voirie	169.890,45
64.21	Frais pour le traitement des ordures	163.835,45
64.22	Frais pour l'épuration des eaux	—,—

A reporter 3.685.076,35

DÉPENSES (suite)

Fr.

	Report	3.685.076,35
64.23	Matériel de cantine et de fête	—,—
64.24	Frais d'études pour travaux	20.000,—
64.27	Frais pour les véhicules et les machines	38.643,45
64.29	Frais pour le matériel et l'outillage	11.348,05
64.30	Entretien des lignes de tir	1.161,60
64.40	Entretien des bâtiments communaux et locations diverses	220.000,—
64.41	Services Industriels et chauffage des bâtiments	132.284,—
64.42	Assurances des bâtiments	31.922,70
64.43	Contribution foncière des bâtiments	8.995,55
64.50	Entretien et location des emplacements communaux	77.852,45
64.51	Services Industriels et chauffage des emplacements	16.574,10
64.60	Entretien des chaussées et canalisations	300.000,—
64.61	Eclairage public	60.000,—
65.	Service social	
65.20	Office social municipal	67.723,90
65.31	Versement au fonds communal de bienfaisance	20.851,70
65.32	Allocations aux institutions de bienfaisance	17.839,—
65.33	<i>Aide aux pays en voie de développement</i>	5.000,—
66.	Protection civile, service du feu	
66.10	Indemnités à la protection civile	18.988,20
66.12	Indemnités aux sapeurs-pompiers	11.497,—
66.20	Frais divers de la protection civile	26.681,40
66.21	Frais divers du service du feu	27.494,15
66.30	Participation à la construction d'abris privés	134.074,80
66.31	Subvention au service d'incendie de la Ville de Genève	28.924,45
	Total des dépenses	<u>4.962.932,85</u>

RÉCAPITULATION

Total des recettes	4.976.734,35
moins :	
Total des dépenses	<u>4.962.932,85</u>
Excédent des recettes	<u>13.801,50</u>

TABLEAU DE LA DETTE

Année	Créanciers	Echéance emprunt	Montant initial	Solde au 31.12.1977	Augmenta- tions 1978
	Dettes communales consolidées, publiques		Fr.	Fr.	Fr.
1961	Caisse Raiffeisen, Versoix	1980	65.400,—	9.300,—	—,—
1962	Caisse d'Epargne	1982	2.000.000,—	707.177,25	—,—
1964	Caisse d'Epargne	1984	1.200.000,—	551.290,45	—,—
1969	Caisse d'Epargne	1989	500.000,—	361.068,35	—,—
1971	Caisse d'Epargne	1991	1.000.000,—	810.524,75	—,—
1971	Banque Hypothécaire	1991	1.000.000,—	810.524,70	—,—
1972	Banque Hypothécaire	1992	1.000.000,—	846.816,20	—,—
1972	Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents	1982	1.000.000,—	750.000,—	—,—
1972	Caisse d'Epargne	1992	1.500.000,—	1.270.224,55	—,—
1972	Union de Banques Suisses	1982	1.000.000,—	950.000,—	—,—
1973	Banque Hypothécaire	1993	1.000.000,—	876.199,45	—,—
1974	Caisse d'Epargne	1994	1.000.000,—	919.273,—	—,—
1975	Coopérative Financière des Communes genevoises	1990	1.000.000,—	924.782,20	—,—
1976	Coopérative Financière des Communes genevoises	1980	500.000,—	—,—	360.000,—
			<hr/> 13.765.400,—	<hr/> 9.787.180,90	<hr/> 360.000,—

COMMUNALE AU 31 DÉCEMBRE 1978

Amortissement 1978	Solde au 31.12.1978	Taux	Echéance des intérêts	Intérêts payés en 1978	Intérêts dus au 31.12.1978
Fr.	Fr.	%		Fr.	Fr.
3.500,—	5.800,—	4 ³ / ₄	31.12	441,75	—,—
128.032,85	579.144,40	5	31.12	35.373,10	—,—
65.678,—	485.612,45	6	29.10	33.077,45	4.937,05
20.483,35	340.585,—	6 ³ / ₄	10.9	24.372,10	4.422,85
41.356,20	769.168,55	5	27.12	40.526,25	320,50
40.643,90	769.880,80	5 ¹ / ₄	22.12	42.552,55	898,20
34.353,05	812.463,15	6 ³ / ₄	15.5	57.160,10	24.120,—
50.000,—	700.000,—	5	20.3 - 20.9	37.500,—	9.722,20
51.529,55	1.218.695,—	6 ³ / ₄	29.12	85.740,15	135,40
10.000,—	940.000,—	5 ¹ / ₂ - 5 ¹ / ₄		50.630,35	—,—
34.837,90	841.361,55	5 ³ / ₄	12.12	50.381,50	2.418,90
35.575,05	883.697,95	5	30.12	45.963,65	—,—
42.324,45	882.457,75	8 ¹ / ₄	25.2	76.894,55	61.680,10
—,—	360.000,—	4 - 3 ³ / ₄	31.12	5.085,80	—,—
<u>558.314,30</u>	<u>9.588.866,60</u>			<u>585.699,30</u>	<u>108.655,20</u>

TABLEAU DES CRÉDITS

Désignation	Date de délibération	Crédits votés
A. Crédits liquidés en 1976		Fr.
Collecteur égouts Versoix-Ville	1.10.1973	283.300,—
	10. 4.1978	<u>38.085,65</u>
		321.385,65
Réfection chemin des Colombières	7. 4.1976	150.000,—
Travaux routiers 1977	27. 6.1977	350.000,—
Souscription titres de participation BCG	28.11.1977	245.250,—
Achat immeuble rue des Moulins 22	8. 5.1978	60.000,—
Construction poste de commandement PC	16.10.1978	
		1.155.143,05
Achat parcelles boisées chemin de la Bécassière	16.10.1978	<u>74.832,50</u>
		<u>2.356.611,20</u>
B. Crédits en cours au 31 décembre 1978		
Aménagements de la nouvelle mairie	15. 4.1975	850.000,—
	16. 2.1976	300.000,—
	16. 2.1976	<u>171.000,—</u>
		1.321.000,—
Passage sous-voies de Pont-Céard	23. 6.1975	1.027.000,—
		386.458,95
		450.000,—
		<u>468.200,—</u>
		2.331.658,95
Travaux routiers 1976	10. 5.1976	469.000,—
Travaux rue des Moulins	31.10.1977	200.000,—
Construction pavillon scolaire Ami-Argand 2	25. 5.1978	400.000,—
Etude centre sportif	26. 6.1978	380.000,—
		<u>5.101.658,95</u>
	TOTAUX	<u>7.458.270,15</u>

HORS BUDGET

Financement

	Total payé au 31.12.1977	Paiements effectués en 1978	Total payé au 31.12.1978	Solde disponible (dépassem.)
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Fr. 197.798,— prélèvem. réserve trav. d'écoulement				
Fr. 106.506,95 subvention Etat				
Fr. 17.080,70 budget 1978				
	318.689,10	2.696,55	321.385,65	—,—
Prélèvement réserve	90.251,70	—,—	90.251,70	59.748,30
Prélèvement réserve	300.000,—	50.000,—	350.000,—	—,—
Compte de dépôt Etat	—,—	245.250,—	245.250,—	—,—
Compte de dépôt Etat	—,—	60.000,—	60.000,—	—,—
Fr. 868.387,50 subvention Etat et Confédération				
Fr. 286.755,55 compte de dépôt Etat	—,—	1.155.143,05	1.155.143,05	—,—
Compte de dépôt Etat	—,—	74.832,50	74.832,50	—,—
	<u>708.940,80</u>	<u>1.587.922,10</u>	<u>2.296.862,90</u>	<u>59.748,30</u>

Emprunt				
Prélèvement réserve				
Compte de dépôt Etat				
	1.365.495,80	20.122,80	1.385.618,60	(64.618,60)
Prélèvement réserve travaux d'équipement				
Participation CFF				
Participation Etat de Genève				
Participation Confédération				
	2.074.746,35	107.329,—	2.182.075,35	149.583,60
Prélèvement réserve	606.037,70	3.031,—	609.068,70	(140.068,70)
Prélèvement réserve	—,—	168.523,55	168.523,55	31.476,45
Emprunt	—,—	364.401,20	364.401,20	35.598,80
Prélèvement réserve spéciale	—,—	—,—	—,—	380.000,—
	<u>4.046.279,85</u>	<u>663.407,55</u>	<u>4.709.687,40</u>	<u>391.971,55</u>
	<u>4.755.220,65</u>	<u>2.251.329,65</u>	<u>7.006.550,30</u>	<u>451.719,85</u>

FONDS SPÉCIAUX

I. Fonds communal de bienfaisance

	Fr.	Fr.
Solde au 1.1.1978		146.243,—
Recettes 1978		
— Dons divers	479,70	
— Produit des placements et intérêts	4.358,—	
— Demi-produit du tronc des mariages	36,50	
— Produit des naturalisations	20.851,70	25.725,90
		<hr/>
		171.968,90
Dépenses 1978		
Secours versés		3.338,95
		<hr/>
Capital au 31.12.1978		168.629,95

II. Fonds des courses scolaires

Solde au 1.1.1978		18.668,95
Recettes 1978		
— Produit des placements et intérêts		562,55
		<hr/>
Capital au 31.12.1978		19.231,50

III. Prix Adrien-Lachenal

Solde au 1.1.1978		1.301,65
Recettes 1978		
— Intérêts		40,70
		<hr/>
Capital au 31.12.1978		1.342,35

IV. Fonds Marc-Birkigt

Solde au 1.1.1978		75.161,10
Recettes 1978		
— Intérêts		2.374,30
		<hr/>
Capital au 31.12.1978		77.535,40

V. Fonds d'entraide

Solde au 1.1.1978		197.612,20
Recettes 1978		
— Intérêts		6.969,65
		<hr/>
		204.581,85
Dépenses 1978		
Paquets de Noël 1977		5.254,—
		<hr/>
Capital au 31.12.1978		199.327,85

VI. Fonds Livada

Solde au 1.1.1978		365.297,60
Recettes 1978		
— Versement	910.000,—	
— Intérêts et produits des placements	18.763,80	928.763,80
		<u>1.294.061,40</u>
Dépenses 1978		
Intérêts et frais		315,—
Capital au 31.12.1978		<u>1.293.746,40</u>

Rapport sur le contrôle des comptes de l'exercice 1978

Conformément au mandat qui nous a été confié par le Conseil administratif, nous avons procédé à la vérification des comptes de la Commune de Versoix pour l'exercice 1978.

Remarques préliminaires

L'exécution de notre mandat de révision des comptes de l'exercice 1978 n'a pas présenté de problèmes particuliers ou nouveaux.

Les procédures de surveillance et de contrôle internes demandées en 1973 continuent à être appliquées.

Les comparaisons des comptes 1978 avec ceux de 1977 ont été effectuées comme les années précédentes. Elles indiquent l'évolution qui s'est produite au bilan et au compte des recettes et des dépenses.

Bilan

La comparaison entre les bilans condensés des deux derniers exercices se présente comme suit :

	31.12.1977	31.12.1978
Actif	Fr.	Fr.
Caisse et chèques postaux	30.681,65	167.760,75
Dépôts auprès de l'Etat	2.408.324,40	2.342.565,80
Banques	781.674,06	533.455,61
Département des Travaux publics et Militaire	477.552,40	491.476,90
Reliquats d'impôts à encaisser	805.855,12	1.055.128,72
Débiteurs divers	111.067,85	97.269,80
Actif transitoire	14.391,60	30.787,05
Placements	1.226.750,—	1.472.000,—
Travaux en cours	5.399.651,40	4.749.687,40
Terrains	3.373.656,—	3.448.488,50
Immeubles publics	10.564.342,—	10.726.042,—
Immeubles locatifs	409.240,—	469.240,—
Terrains pour routes	100.000,—	100.000,—
Equipements sportifs	162.736,—	157.386,—
Mobilier et matériel	5,—	5,—
Fonds spéciaux (dépôts et titres)	804.284,50	1.759.813,45
Total de l'actif	26.670.211,98	27.601.106,98
Passif		
Créanciers divers et passif transitoire	944.855,30	842.970,80
Dette communale consolidée publique	10.287.180,90	9.588.866,60
Provisions pour dépenses différées	293.648,90	385.914,55
Réserves Département des Travaux publics	417.552,40	461.476,90
Réserves diverses	5.041.832,05	5.295.372,25
Réserve d'exploitation des immeubles locatifs	57.083,85	62.609,55
Capital des fonds spéciaux	804.284,50	1.759.813,45
Capital communal	8.823.774,08	9.204.082,88
Total du passif	26.670.211,98	27.601.106,98

Le total du bilan au 31 décembre 1978 a augmenté de Fr. 930.895,— par rapport à celui de l'exercice précédent.

Les variations les plus importantes sont les suivantes :

A l'actif :

L'augmentation des soldes de **caisse et chèques postaux** provient, comme chaque année, d'une situation momentanée à la date de la clôture des comptes.

Dans la rubrique « Dépôts auprès de l'Etat » le compte budgétaire de recettes et de dépenses se monte au 31 décembre 1978 à Fr. 983.182,90 contre Fr. 516.571,60 au 31 décembre 1977.

Les divers dépôts destinés à couvrir les réserves ainsi que les dépenses engagées pour travaux comprennent au 31 décembre 1978 :

a) Dépôts auprès de l'Etat

— Compte ordinaire de dépôt	130.296,20
— Compte spécial de dépôt pour le financement du passage sous-voies de Pont-Céard	363.042,15
— Compte spécial de dépôt pour le financement du centre sportif de la Bécassière	866.044,55

b) Banques

— Compte à la Banque Hypothécaire pour les travaux à la nouvelle mairie	33.556,50
— Solde d'un ancien compte auprès de la Banque Hypothécaire	13.758,36
— Compte à la Caisse d'Epargne couvrant partiellement la réserve générale	479.594,50

Un compte courant auprès de l'Union de Banques Suisses a été ouvert en 1978; il se monte à Fr. 6.546,25 au 31 décembre 1978 et figure également sous la rubrique « Banques ».

Le crédit à disposition à la Banque Hypothécaire de Fr. 500.000,— non utilisé au 31 décembre 1977 ne figure plus dans la rubrique « Banques » au 31 décembre 1978. En effet, ce crédit a été partiellement utilisé pour financer la construction d'un pavillon scolaire au chemin Ami-Argand.

Le poste « **Département des Travaux publics et Militaire** » comprend les comptes suivants :

— Taxes d'équipement	318.992,75
— Taxes d'épuration	34.357,50
— Contribution d'écoulement	108.126,65

Ces montants représentent les taxes encaissées par le Département des Travaux publics. La contrepartie de ces postes se trouve dans la rubrique « Réserves Département des Travaux publics » au passif du bilan.

A reporter 461.476,90

	Report	461.476,90
Le solde dû par le Département Militaire qui se monte à .		30.000,—
au 31 décembre 1978 correspond à la cinquième et dernière annuité à encaisser sur le compte « Stand de tir ».		
Celle-ci sera remboursée en 1979.		

491.476,90

Les « **Reliquats d'impôts à encaisser** » enregistrent les augmentations suivantes par rapport à l'année précédente :

— Centimes additionnels	135.553,60
— Taxe professionnelle communale	113.720,—
	<u>249.273,60</u>

La rubrique « **Placements** » a augmenté de 245.250,—

par l'acquisition de 327 titres de participation nominatifs de la Banque Hypothécaire du Canton de Genève — cours d'émission Fr. 750,— — Valeur au 31.12.1978 Fr. 855,— par titre.

La rubrique « **Travaux en cours** » a enregistré une diminution de Fr. 649.964,— par rapport à l'exercice précédent. Les mouvements enregistrés en 1978 sont les suivants :

Solde reporté au 1.1.1978	<u>5.399.651,40</u>
-------------------------------------	---------------------

plus :

Palements effectués :

— Nouvelle mairie	20.122,80
— Passage sous-voies de Pont-Céard	107.329,—
— Collecteur chemin Ami-Argand et Versoix-la-Ville	13.696,55
— Poste de commandement PC (rémb. avances du DTP)	1.000.712,30
— Travaux aux routes 1976	3.031,—
— Travaux aux routes 1977	98.682,25
— Rue des Moulins	168.523,55
— Pavillon scolaire numéro 2, chemin Ami-Argand	364.401,20
	<u>1.776.498,65</u>

moins :

Collecteur chemin Ami-Argand et Versoix-la-Ville	(332.385,65)
Poste de commandement PC	(1.605.143,05)
Chemin des Colombières	(90.251,70)
Travaux aux routes 1977	(398.682,25)
	<u>(2.426.462,65)</u>

Diminution nette de l'exercice 1978	<u>(649.964,—)</u>
Solde au 31 décembre 1978	<u>4.749.687,40</u>

Les crédits votés pour ces travaux par le Conseil municipal sont mentionnés au tableau des crédits hors budget.

Le poste «**Terrains**» a évolué comme suit en 1978 :

Solde au 1.1.1978	3.373.656,—
-----------------------------	-------------

plus :

Achat des parcelles boisées numéros 10170 B, 10154 1B et 10154 1C au chemin de la Bécassière d'une superficie totale de 29.933 m ² suivant délibération du Conseil municipal du 16 octobre 1978	<u>74.832,50</u>
Solde au 31.12.1978	<u>3.448.488,50</u>

La rubrique «**Immeubles publics**» a enregistré les mouvements suivants en 1978 :

Solde au 1.1.1978	10.564.342,—
-----------------------------	--------------

plus :

Transfert du poste «**Travaux en cours**» :

Poste de commandement PC (net de subventions)	<u>700.507,25</u>
	11.264.849,25

moins :

Amortissements	<u>538.807,25</u>
Solde au 31.12.1978	<u>10.726.042,—</u>

Les subventions cantonale et fédérale ainsi que celle de la protection civile pour un montant total de Fr. 904.635,80 ont été portées en déduction du compte «**Poste de commandement PC**» à titre d'amortissement.

Les amortissements comptables sur les diverses constructions ont été calculés à un taux de 4 % de la valeur initiale de construction à l'exception de l'école enfantine César-Courvoisier dont le solde représente la valeur du terrain uniquement et de l'immeuble de la nouvelle mairie. L'exercice 1978 a, d'autre part, enregistré un amortissement supplémentaire de Fr. 28.507,25 sur le compte «**Poste de commandement PC**». Ce montant représente l'amortissement de l'exercice 1977 au taux de 4 %; amortissement qui n'avait pas été comptabilisé à l'époque étant donné que le coût total de la construction n'était alors pas encore connu.

La rubrique « **Immeubles locatifs** » a enregistré les écritures suivantes en 1978 :

Solde au 1.1.1978	409.240,—
plus :	
Acquisition de la parcelle n° 2682, bâtiment n° 72 à la rue des Moulins d'une superficie totale de 61 m ² , suivant délibération du Conseil municipal du 8 mai 1978	<u>60.000,—</u>
Solde au 31.12.1978	<u>469.240,—</u>

Au chapitre des « **Equipements sportifs** », la diminution de Fr. 5.350,— correspond à l'amortissement comptable du stade communal.

Les immobilisations (terrains, immeubles, équipements sportifs, mobilier et matériel) représentent le 57,66 % (ou Fr. 14.901.161,50) du total du bilan au 31 décembre 1978 avant incorporation des fonds spéciaux, contre 56,48 % (ou Fr. 14.609.979,—) au 31 décembre 1977.

Au passif :

La rubrique « **Créanciers divers et passif transitoire** » enregistre une diminution de Fr. 101.884,50 par rapport à l'année antérieure, provenant :

— de la diminution des intérêts courus sur les emprunts	19.217,25
— du remboursement à la Ville de Genève de la cinquième annuité (reprise du capital des Services Industriels)	37.850,—
— de la variation des diverses dettes courantes envers les entrepreneurs et autres	<u>44.817,25</u>
Diminution nette	<u>101.884,50</u>

La « **Dette communale consolidée publique** » a enregistré les écritures suivantes en 1978 :

Solde au 1.1.1978	<u>10.287.180,90</u>
-----------------------------	----------------------

moins :

Facilités de crédit accordées par la Coopérative financière des Communes genevoises au 1.1.1978	(500.000,—)
Crédit utilisé en 1978 pour le financement du pavillon scolaire numéro 2 au chemin Ami-Argand	<u>360.000,—</u> (140.000,—)
Remboursements effectués en 1978	(558.314,30)
Diminution nette	<u>(698.314,30)</u>
Solde au 31.12.1978	<u>9.588.866,60</u>

La « Dette communale consolidée publique » représente le 37,11 % du total du bilan au 31 décembre 1978 avant incorporation du « Capital des fonds spéciaux », contre le 38,58 % une année auparavant (après élimination des facilités de crédit non utilisées au 31 décembre 1977).

La rubrique « **Provisions pour dépenses différées** » a enregistré une augmentation nette de Fr. 92.265,65 en 1978 par rapport à l'année précédente. Le mouvement enregistré a été le suivant en 1978 :

Solde au 1.1.1978 293.648,90

plus :

Attributions prélevées au compte budgétaire 1978 :

— Etudes grands travaux et urbanisme	8.984,80
— Achat de mobilier scolaire	1.791,80
— Arts et culture	11.297,—
— Allocations aux sociétés	7.500,—
— Travaux aux routes	46.424,80
— Eclairage public	323,75
— Aide au tiers monde	4.000,—
— Fonds de renouvellement des véhicules	10.000,—
— Institutions sociales communales	4.500,—
— Entretien des bâtiments	12.172,50

106.994,65

moins :

Prélèvements 1978 pour :

— Allocations spéciales aux sociétés communales	8.500,—
— Actions en faveur de la jeunesse (dépassement de budget)	1.766,—
— Démolition ancienne école	4.463,—

14.729,—

Augmentation nette 92.265,65

Solde au 31.12.1978 385.914,55

La rubrique « **Réserves Département des Travaux publics** » au montant de Fr. 461.476,90 est la contrepartie d'un poste de même montant à l'actif. Il s'agit des taxes encaissées par l'Etat et à disposition de la Commune pour ses travaux d'équipement et d'épuration.

Les « **Réserves diverses** » accusent une augmentation comptable de Fr. 253.540,20. Le mouvement de l'exercice 1978 comprend notamment :

— Une attribution au titre du budget 1978 de 850.000,—

ainsi que les prélèvements suivants :

— Pour les travaux au collecteur chemin Ami-Argand et Versoix-la-Ville	(184.145,—)
— Pour la réfection du chemin des Colombières	(90.251,70)
— Pour les travaux routiers 1977	(350.000,—)

Enfin, le « **Capital communal** » a augmenté de Fr. 380.308,80, montant correspondant au solde du compte des variations de fortune de l'exercice.

Le pourcentage du capital par rapport au total du bilan au 31 décembre 1978 avant incorporation des « fonds spéciaux » s'élève à 35,62 %, contre 34,11 % au 31 décembre 1977.

* * *

Rappelons d'autre part que la Commune de Versoix est inscrite au Registre foncier comme propriétaire de divers immeubles provenant de la succession de Mme Mary-Olga Livada qui a institué la Commune son héritière. La Commune n'en a, cependant, pas la jouissance, c'est pourquoi ils n'ont pas été inscrits au bilan. Ces immeubles sont destinés à être vendus dans le cadre de la liquidation de la succession.

Au 31 décembre 1978 les encaissements suivants ont déjà été enregistrés dans les comptes :

— Legs	150.000,—
— Première répartition sur le solde actif net	208.000,—
— Deuxième répartition sur le solde actif net	910.000,—
	<u>1.268.000,—</u>
auxquels il faut ajouter les revenus nets du placement de ces fonds	25.746,40
Soit au total	<u>1.293.746,40</u>

Compte budgétaire des recettes et des dépenses

Le compte budgétaire des recettes et des dépenses 1978 dégage un excédent de recettes de Fr. 13.801,50, alors qu'il était équilibré en 1977. L'augmentation de Fr. 13.801,50 résulte des **variations** suivantes par rapport à l'exercice 1977 :

Accroissement des recettes	28.625,75
moins :	
Accroissement des dépenses	14.824,25
Différence comme ci-dessus	<u>13.801,50</u>

L'accroissement tant des recettes que des dépenses est inférieur à celui de l'exercice précédent. Les augmentations avaient été de l'ordre de Fr. 80.000,— pour les recettes et de Fr. 236.000,— pour les dépenses.

L'attribution au fonds de réserve générale par le débit du compte budgétaire des recettes et des dépenses de l'exercice 1978 s'est élevée à Fr. 850.000,— contre Fr. 677.573,65 en 1977, soit une augmentation de Fr. 172.426,35.

La comparaison, sous forme condensée, des recettes et des dépenses des deux derniers exercices se présente comme suit :

	Comptes 1977	Comptes 1978	Augmentation (Diminution)
Recettes	Fr.	Fr.	Fr.
Administration	34.486,20	38.969,80	4.483,60
Finances :			
— Centimes additionnels commu- naux	3.789.911,55	3.869.603,30	79.691,75
— Fonds de péréquation finan- cière	176.533,—	261.053,—	84.520,—
— Taxe professionnelle com- munale	140.942,30	57.983,90	(82.958,40)
— Part sur impôts gains immo- biliers	73.670,15	34.446,80	(39.223,35)
— Redevances des Services Industriels	268.702,85	277.772,40	9.069,55
— Participation du fonds d'équipement communal . .	211.280,—	178.095,15	(33.184,85)
— Divers	100.025,90	97.682,65	(2.343,25)
Ecoles, bibliothèque, sports et loisirs	1.744,30	5.399,60	3.655,30
Police municipale, état civil . .	5.983,80	5.161,60	(822,20)
Travaux publics	140.840,60	147.184,85	6.344,25
Protection civile, service du feu	3.987,95	3.381,30	(606,65)
	4.948.108,60	4.976.734,35	28.625,75

	Comptes 1977	Comptes 1978	Augmentation (Diminution)
Dépenses	Fr.	Fr.	Fr.
Administration	640.801,20	617.688,15	(23.113,15)
Finances :			
— Intérêts de la dette commu- nale	648.207,15	585.699,30	(62.507,85)
— Amortissement de la dette communale	553.402,—	558.314,30	4.912,30
— Attribution au fonds de réserve	677.573,65	850.000,—	172.426,35
— Achat de bâtiments et titres	187.850,—	37.850,—	(150.000,—)
— Compensation financière aux communes frontalières .	19.057,90	16.447,40	(2.610,50)
Ecoles, bibliothèque, culture, sports et loisirs	127.436,30	181.136,75	53.700,45
Police municipale, état civil . .	4.213,70	3.440,70	(773,—)
Travaux publics	1.737.060,05	1.753.281,65	16.221,60
Service social	104.757,60	111.414,60	6.657,—
Protection civile, service du feu	247.749,05	247.660,—	(89,05)
	4.948.108,60	4.962.932,85	14.824,25

L'exercice 1978 enregistre de nouveau une légère augmentation du produit des centimes additionnels communaux (Fr. 79.691,75). Cependant, cette augmentation reste inférieure au montant budgété. Les chiffres comparatifs de la valeur de perception du centime sont les suivants pour les cinq dernières années :

Année	Budget	Comptes
	Fr.	Fr.
1974	42.000,—	53.389,25
1975	50.000,—	68.223,37
1976	65.000,—	74.815,16
1977	82.000,—	75.798,23
1978	82.000,—	77.392,07

Conclusions

Les vérifications que nous avons effectuées nous ont permis de nous assurer de l'exactitude du bilan, du compte de variations de fortune et du compte des recettes et des dépenses de l'exercice 1978 tels qu'ils sont reproduits aux annexes ci-après.

La comptabilité est bien tenue et les documents justificatifs sont en ordre.

Les renseignements et la collaboration que nous avons obtenus du secrétariat de la Mairie ont facilité l'exécution de notre mission.

Nous sommes ainsi en mesure de proposer sans réserve l'approbation des comptes de l'exercice 1978.

Genève, le 30 mars 1979.

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE ET D'ÉTUDES FISCALES

Bernard Zufferey

Emile Gubler

Rapport de la commission des finances du 23 avril 1979 après vérification des comptes de l'exercice 1978

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 23 avril 1979, la commission des finances a procédé à l'examen des comptes de l'année 1978.

Etaient présents :

MM. P. Wicht et C. Ferrero, conseillers administratifs;

Mmes et MM. Bühler, président, Bapst, Marquis, Naine, Pernet, Salamin et Zollinger, conseillers municipaux;

MM. Zufferey, directeur de la Société Fiduciaire et d'Etudes fiscales, Ch. Wicht, secrétaire, et Morzier, comptable.

Les comptes se présentent de la façon suivante :

	Budgété	Encaissé
	Fr.	Fr.
Aux recettes	5.155.000,—	4.976.734,35
Aux dépenses	5.155.000,—	4.962.932,85

laissant apparaître un excédent de recettes de Fr. 13.801,50 qui sera versé au compte de dépôt communal auprès de la Caisse de l'Etat.

Une attribution de Fr. 850.000,— à la réserve générale est comprise dans les dépenses budgétaires.

Après avoir obtenu toutes les explications désirées, la commission des finances est en mesure de proposer au Conseil municipal d'approuver les comptes tels qu'ils lui ont été présentés et de donner décharge au Conseil administratif en le remerciant pour sa parfaite gestion durant l'exercice 1978.

La commission saisit cette occasion pour exprimer sa gratitude à MM. Charles Wicht et Morzier pour la tenue parfaite des comptes et la clarté des documents présentés. Elle apprécie le rapport très détaillé de la Société Fiduciaire et d'Etudes fiscales qui facilite son travail de vérification.

Enfin, après examen de l'état des divers fonds de réserve, la commission propose au Conseil municipal de prélever la somme de Fr. 500.000,— du fonds de réserve générale pour l'attribuer à la réserve pour le centre sportif.

Le rapporteur : P.-M. SALAMIN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le rapport administratif et financier de l'exercice 1978,

Vu le rapport de la Société Fiduciaire et d'Etudes fiscales relatif au contrôle des comptes de ce même exercice,

Sur proposition de la commission des finances, à l'unanimité

D é c i d e :

1. Le rapport présenté par le Conseil administratif est adopté.

2. Les comptes de l'exercice 1978, avec :

aux recettes	Fr. 4.976.734,35
aux dépenses	Fr. 4.962.932,85
soit un excédent de recettes de	<u>Fr. 13.801,50</u>

sont adoptés.

3. De transférer un montant de Fr. 500.000,— à prélever de la réserve générale déposée à la Caisse d'Epargne du canton de Genève à la réserve pour le centre sportif.

4. De donner décharge au Conseil administratif de sa gestion, avec remerciements pour sa parfaite conduite des affaires communales.

Copie conforme au procès-verbal :

François BAPST,
Président du Conseil municipal

Renseignements

Levée des ordures

Secteur lac : soit la partie de la commune située entre le lac et la voie CFF, chaque lundi, mercredi et vendredi dès 6 h. 30 du matin.

Secteur Jura : soit la partie de la commune située au-dessus de la voie CFF, chaque lundi et vendredi dès 6 h. 30 du matin. Les immeubles locatifs de ce secteur sont également levés chaque mercredi.

La levée des déchets imputrescibles (verre, ferraille, etc.) dont le poids est limité à 30 kg. a lieu le premier jeudi de chaque mois pour le secteur lac et la route des Fayards et le deuxième jeudi pour le secteur Jura.

Les levées qui coïncident avec des jours fériés officiels ne sont pas remplacées.

L'emploi des sacs à ordures en matière plastique est vivement recommandé.

Décharges publiques

En vertu de la loi sur la protection des eaux, les décharges d'ordures et de déchets divers sont formellement interdites sur le territoire communal. Les matières combustibles doivent être conduites à l'usine d'incinération des Cheneviers et les autres déchets à celle de Bernex.

Fouilles sur la voie publique

Aucune fouille pour la construction ou la réparation de canaux d'égout, d'eau, de gaz, d'électricité, etc., ne peut être faite sur la voie publique sans autorisation écrite de la Mairie.

Taille des haies

En vertu de l'article 76 de la loi sur les routes, les propriétaires sont tenus de couper jusqu'à une hauteur de 4,50 m. au-dessus du niveau de la chaussée, toutes branches qui s'étendent sur la voie publique.

Les haies ne peuvent dépasser une hauteur de 1,50 m. au-dessus de la voie publique.

Ces travaux doivent s'effectuer jusqu'au 30 juin de chaque année.

Tondeuses à gazon

Il est rappelé qu'en vertu du règlement cantonal sur la tranquillité publique, l'emploi de tondeuses à gazon est interdit les dimanches et jours fériés.

Chiens

Les chiens doivent être tenus en laisse dans l'agglomération versoisienne, c'est-à-dire à l'intérieur du territoire délimité par les signaux routiers indiquant l'entrée de l'agglomération.

Les propriétaires de chiens sont invités à empêcher leurs animaux de souiller les trottoirs et les promenades à destination du public.

Poids public

Le pesage de camions et remorques jusqu'à 20 tonnes est admis à l'ancienne usine d'incinération de Richelien. Se renseigner au préalable à la mairie.

Ramona

Maitre ramoneur : M. Raphaël Joye, chemin des Curiades 9, 1232 Lully-Confignon. Téléphone 57 42 19 - 29 46 90.

Chef de section

Les arrivées et départs des citoyens astreints au service militaire doivent être annoncées au chef de section, Département militaire, rue de l'Hôtel-de-Ville 2, Genève.

Services Industriels

L'alimentation en eau, gaz et électricité est assurée par les Services Industriels de Genève, rue du Stand 12, Genève.

Renseignements

Ecoles publiques

		Téléphone
Classes primaires	Groupe Lachenal : M. Rolf Dubrova, maître principal	55 12 50
	Ecole de Montfleury : M. Jean Tochon, maître principal	55 43 31
Classes enfantines	Groupe Lachenal : Mme Vergères, maîtresse principale	55 12 50
	Chemin Courvoisier : Mme Audergon, maîtresse principale	55 28 77
	Pavillon chemin Argand : Mme Cavin, maîtresse principale	55 23 79
	Ecole de Montfleury : Mme Berger, maîtresse principale	55 43 31

Corps médical et paramédical

Médecins	Babel Pierre-A., chemin de Pont-Céard 42	55 22 46
	Campiche Jacques, route de Suisse 97	55 44 75
	Croci Daniel, rampe de la Gare 2	55 12 31
	Girod Philippe, route de Suisse 97, pédiatre	55 49 10
	Kunz Edward, route de Suisse 62	55 22 42
	Ramseyer Freddy, chemin Vandelle	55 23 95
	Rychner Reynold, route de Suisse 62	55 14 54
	Une garde médicale régionale est assurée les dimanches et jours fériés; la gendarmerie, téléphone 55 10 21, vous indiquera volontiers le nom du médecin de service.	
Médecins-dentistes	Chevallier François, route de Suisse 47	55 20 95
	Cottier Jean-François, rampe de la Gare 2	55 15 15
	Honegger Denis, avenue Lachenal 7	55 23 25
Pédicure	Mme Jafon Fernande, rampe de la Gare 6	55 41 41
Physiothérapeutes	Lavatelli René, route de Suisse 97	55 26 54/55 41 52
	Mme Muller Jutta, chemin de l'Ancien-Péage 4	55 43 69
Pharmacies	Pharmacie de Versoix, M. Aladjem André, route de Suisse 64	55 10 00/55 10 01
	Pharmacie des Colombières, avenue Lachenal 5	55 12 87
Sage-femme	Mme G. Mettaz, avenue Th.-Vernes 5, préparatrice en A.S.D.	55 42 38

Paroisses

Paroisse catholique-romaine, M. le Curé Sottaz, route de Suisse 85	55 12 44
Paroisse protestante, M. le Pasteur Pierrehumbert, route de Sauverny 7	55 27 57

Sociétés et groupements locaux

Société	Président	
Alroma	M. Laurent Bianco	55 21 13
Association des parents des élèves du CO	M. Jean Bloch	55 39 06
Association des parents des élèves des écoles primaires et enfantines de Versoix	M. Bernard Lusti	55 18 65
Association des cavaliers	M. Claude Lehmann	55 20 65
Association des colonies de vacances	Mme Lisette May	55 12 48
Association pour la protection des bois de la rive droite	M. J.-P. Schrickler	55 28 67
Club des Aînés	Mme Nelly Verdino	55 11 59
Club cyclotouriste	M. Emile Suchet	55 33 44
Club nautique	M. René Schneckenburger	55 31 95
Groupe d'animation artistique de Versoix	M. Alain Resseguier	55 27 43
Groupe du costume genevois	Mme Claire-Lise Leiser	55 45 23
Groupe des paysannes	Mme Lilly Serex	55 17 14
Ski-Club	M. Daniel Conti	55 36 46
Société fédérale de gymnastique	M. Francis Fragnière	55 13 57
Société lémanique des courses de lévriers	Mme M. Charles	48 10 70
Société de quilles	M. Walter Arni	55 18 54
Société de sauvetage	M. Roland Colli	55 23 13
Société de tir	M. Jacques Tesauri	55 42 31
Tennis-Club	M. Gilbert Botteron	55 14 29
Versoix Badminton-Club	M. Philippe Leyvraz	55 16 78
Versoix Basket-ball Club	M. Gil Herbez	55 24 81
Versoix Football-Club	M. Jean-Pierre Brunet	55 40 64
Versoix Tennis de Table	M. Laurent Levrat	55 19 91

Contrôle de l'habitant

Les autorisations de séjour, le dépôt et le retrait des actes d'origine, sont du ressort exclusif du Bureau du contrôle de l'habitant, rue David-Dufour 1, Genève.